

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 28 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

DM1_2026_CAC

Objet : Décision modificative n°1 du budget Centre aquatique

Monsieur Laurent ALLANIC, Vice-président en charge des ressources rappelle que le budget primitif 2026 du Centre Aquatique a été adopté par le Conseil communautaire lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2025 puis complété par le vote du budget supplémentaire lors du Conseil communautaire du 29 juin 2026.

Lors de la prise en charge du budget supplémentaire par le comptable public, une anomalie a été constatée concernant la reprise des crédits inscrits au chapitre 74. En effet, la réforme de modernisation des états financiers issue du règlement ANC n° 2022-06, applicable depuis le 1er janvier 2025, a entraîné une réorganisation du chapitre 74 relatif aux subventions et participations, avec une mise en œuvre complète sur l'exercice 2026. Ainsi, le compte 74 a fait l'objet d'une ventilation plus détaillée avec la création et l'utilisation obligatoire de nouveaux sous-comptes destinés à distinguer plus précisément la nature des produits perçus par les collectivités. Cette évolution a conduit à une modification des imputations comptables utilisées antérieurement. Lors de l'élaboration du budget supplémentaire, la correction liée à cette nouvelle nomenclature n'a pas été intégrée.

Il convient donc de procéder à une décision modificative afin de régulariser les crédits concernés et de mettre les inscriptions budgétaires en conformité avec les nouvelles règles comptables.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	1 107 905.00 €	0.00 €
R- 741 : Subv. d'exploit. coll. de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 107 905.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	1 107 905.00 €	1 107 905.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	1 107 905.00 €	1 107 905.00 €
Total Général	0.00 €		1 107 905.00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 33 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Christine GENDRE – Maslives) :

- **ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe du Centre Aquatique relative à la régularisation les crédits inscrits au chapitre 74 et de mettre les inscriptions budgétaires en conformité avec la nouvelle nomenclature comptable.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMEPUS